

PROCEDURE RETRAIT DIPLÔME

Retrait par le titulaire :

Le titulaire **se présente sur rendez-vous** à l'U.F.R de Médecine et des Professions Paramédicales et retire son diplôme sur présentation :

- d'une pièce d'identité en cours de validité,
- de l'original de son attestation de réussite.

Il appose sa signature sur la liste d'émargement contre remise du parchemin.

Le titulaire doit signer le parchemin.

Retrait par une tierce personne :

Le demandeur donne procuration à une personne mandatée, par courrier manuscrit (précisant son identité et celle de la personne mandatée, la liste des documents pour lesquels est établie la procuration).

La personne mandatée **se présente sur rendez-vous** à l'U.F.R de Médecine et des Professions Paramédicales avec les documents suivants :

- le formulaire de procuration signé par le demandeur,
- sa propre pièce d'identité,
- la copie de la pièce d'identité du demandeur.

Il signera la liste d'émargement en spécifiant « procuration » pour pouvoir retirer le parchemin.

A la remise du diplôme, le demandeur devra signer le parchemin et confirmer par mail la remise de celui-ci auprès du service de <u>l'Unité Mixte de Formation Continue en Santé</u>.

Pour prendre rendez-vous, veuillez vous adresser à <u>umfcs.diplomes.medpha@uca.fr</u>

Clermont-Ferrand, le 15 avril 2021 Le Service de la Formation – Pôle 5

